

Ma commune Ma santé : une mutuelle à moindre coût

En s'inscrivant dans la démarche "Ma commune Ma santé", la Ville d'Epernay permet aux Sparnaciens de disposer d'une mutuelle santé à moindre coût et accessible à tous, sans questionnaire de santé ni conditions de revenus.

Cette initiative assure une couverture de soins à plusieurs niveaux avec des tarifs négociés auprès de mutuelles partenaires.

Elle est portée par le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et l'association Actiom (Actions de Mutualisation pour le pouvoir d'achat).

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de "*Ma Commune Ma Santé*", il faut :

- Habiter Epernay (résidence principale ou secondaire)
- ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune
- ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune.
- Être membre de l'association Actiom (cotisation annuelle de 12 €)

Contact

Renseignements :

Maison de la Solidarité et de l'Education :

30, rue de Sézanne

51200 Epernay

03 26 53 37 73

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h